



PREVAL, FRENCH BRANCH

# ENTREPRENEURS

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.06.2020

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>6</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>8</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>11</b>
bilan .....	12
actif .....	12
passif .....	13
hors-bilan.....	14
compte de résultat.....	15
annexes .....	16
règles & méthodes comptables .....	16
évolution actif net .....	19
compléments d'information .....	20
<b>inventaire.....</b>	<b>27</b>

<b>Commercialisateur</b>	PREVAL, FRENCH BRANCH 41 avenue Montaigne, 75008 PARIS
<b>Société de gestion</b>	PREVAL, FRENCH BRANCH 41 avenue Montaigne, 75008 PARIS
<b>Dépositaire et conservateur</b>	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) 6 avenue de Provence, 75441 Paris Cedex 09
<b>Commissaire aux comptes</b>	DELOITTE & ASSOCIES 185, avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, représenté par Monsieur Jean-Marc LECAT

# Informations concernant les placements et la gestion

## Classification

Actions internationales.

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Capitalisation.

## Opc d'opc

Niveau d'exposition du fonds aux autres OPC : inférieur à 10% de son actif net.

## Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP est est d'obtenir à moyen terme une performance nette supérieure à l'indice Stoxx Europe Mid 200 Index tout en contrôlant le risque relatif du portefeuille par rapport à cet indice.

## Indicateur de référence

Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice Stoxx Europe Mid 200 Index. L'OPCVM n'a pas pour autant l'objectif de reproduire cet indice.

L'indice Stoxx Europe Mid 200 Index est un indice actions exprimé en euros représentatif des moyennes capitalisations européennes. Cet indice est publié par Stoxx Limited et disponible sur Reuter, Bloomberg, Datastream et sur le site internet Stoxx à l'adresse suivante :

<https://www.stoxx.com/index-details?symbol=MCXP>

L'indicateur de référence est calculé dividendes réinvestis.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs d'indices de référence tenu par l'ESMA.

## Stratégie d'investissement

### 1. Stratégies utilisées

Le fonds est investi au minimum à 75% en actions européennes éligibles au PEA.

Le fonds peut investir jusqu'à 25% de son actif net en actions des pays de l'OCDE (y compris les pays émergents) hors Union européenne.

Le fonds est en permanence exposé entre 60% et 100% sur le marché des actions internationales. Le Fonds est investi au minimum à 60% en actions de moyenne capitalisations (comprise entre 100 millions d'euros et 10 milliards d'euros).

La stratégie des gérants repose sur leur capacité de déceler et d'acquérir des sociétés à des niveaux de valorisation raisonnables, permettant l'optimisation du couple rentabilité/risque des valeurs du portefeuille.

Leur approche consiste à investir en stock picking dans une sélection de sociétés européennes de taille moyenne de première qualité, c'est-à-dire :

- leaders sur des marchés à fortes barrières à l'entrée, de préférence en croissance, et profitables,
- disposant d'une bonne culture d'entreprise et d'une bonne situation financière,
- animée par des dirigeants compétents, honnêtes, impliqués au capital et connus des gérants depuis au moins 3 ans.

Les gérants se focalisent au sein de cet univers restreint sur les titres sous évalués par le marché pour des raisons diverses : résultats temporairement affectés, du fait d'investissements dans des nouveaux produits ou pays qui détériorent les marges à court terme, opérations de croissance externe mal comprise par les investisseurs ou dilutives à court terme, perception boursière négative liée au secteur ou à la valeur. Ils analysent si ces facteurs qui pénalisent la rentabilité, et qui ont de ce fait terriblement déprimé les cours de bourse, sont pérennes ou pas. Cette démarche leur permet d'acquérir des titres de qualité, loin de leur plus haut, ce qui limite les risques pris.

Les gérants auront recours à l'analyse fondamentale qui conduit à apprécier chaque valeur en absolu et en relatif dans son secteur. Elle repose, dans une optique à moyen terme, sur l'analyse de la stratégie du marché, du potentiel de croissance, de la structure de financement et de la capacité à dégager des bénéfices de chaque titre étudié.

Dans la recherche de performance, la stratégie d'investissement du fonds n'est soumise à aucune règle spécifique prédéfinie en matière d'allocation sectorielle ou en matière de pondération des lignes détenues rapportées à l'actif net.

### Maîtrise du risque

Les gérants sont extrêmement averses au risque et ont pour cela listé quelques facteurs pris en compte dans leurs décisions d'investissement afin de minimiser :

- Le risque économique : pas d'investissement dans des sociétés à la structure financière déséquilibrée, ni dans des sociétés en phase d'investissement lourd ,
- Le risque de marché : pas d'investissement dans des sociétés dont les ratios d'évaluation font ressortir une prime significative par rapport à ses comparables boursiers ,
- Souci permanent de diversification géographique et sectorielle.

## **2. Les actifs (hors dérivés)**

### Actions

Il est investi au minimum à 75% en actions européennes éligibles au PEA. Le Fonds peut investir jusqu'à 25% de son actif net en actions des pays de l'OCDE hors union européenne.

Les sociétés seront sélectionnées sans discrimination de secteurs parmi les entreprises de moyenne capitalisation (comprise entre 100 millions d'euros et 10 milliards d'euros,) qui représenteront au minimum 60% de l'actif du FCP.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des sociétés de petite capitalisation et de grande capitalisation.

L'OPCVM pourra également investir dans des paniers d'actions sous la forme de certificats cotés pour au maximum 10% de son actif net.

### Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le Fonds peut être investi jusqu'à 25% de son actif en bons du trésor et/ou en certificats de dépôt négociables.

### Parts ou actions d'OPC

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10 % de son actif en actions et parts d'OPCVM français ou européens relevant de la Directive 2014-91 UE et/ou en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux quatre critères de l'article 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Ces OPC pourront intervenir sur l'univers d'investissement :

- Actions ;
- Monétaires.

## **3. Les instruments dérivés**

Néant.

## **4. Les dépôts**

Néant.

## **5. Les emprunts d'espèces**

Le gérant pourra effectuer des opérations d'emprunts d'espèces dans la limite de 10 % de l'actif du Fonds.

## **6. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres**

Néant.

## **Profil de risque**

### **Risque Action**

Le FCP ENTREPRENEURS peut être exposé jusqu'à 100% aux marchés actions. La valeur du fonds peut baisser significativement si les marchés baissent.

### **Risque lié à l'investissement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations**

Sur ces marchés, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

### **Risque de change**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

### **Risque de perte en capital**

Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

### **Risque de taux**

Risque que la valeur des produits de taux détenus en portefeuille via des OPCVM ou des titres en direct, diminue si les taux d'intérêts augmentent, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

### **Risque de crédit**

Risque que l'émetteur ne soit plus à même de rembourser sa dette ou que sa créance soit dégradée, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Ce risque est présent dans les titres de créances quand bien même ils représenteraient un panier d'actions.

## **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

### **Souscripteurs concernés**

Tous souscripteurs.

### **Profil type de l'investisseur**

Le fonds convient à des investisseurs institutionnels ou à des personnes physiques souhaitant placer une part de leurs actifs dans un portefeuille diversifié d'actions européennes, dans une perspective d'investissement à moyen et long terme.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente au marché des actions.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Durée de placement recommandée : 5 ans

## **Indications sur le régime fiscal**

Dominante fiscale : Le FCP est éligible au PEA.

La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10 % de ses parts (article 105-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds.

Le Fonds ne proposant qu'une part de capitalisation, la fiscalité applicable est en principe celle des plus values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par le Fonds ou la société de gestion.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- La valeur liquidative est disponible auprès de PREVAL, French Branch – 41 avenue Montaigne – 75008 PARIS
- Date d'agrément par l'AMF : 2 septembre 2003
- Date de création du Fonds : 1er octobre 2003

# rapport d'activité

## Commentaire de gestion

Lors de l'exercice sous revue, clos le 30 juin 2020, la performance du Fonds Entrepreneurs a reculé de -11.53%\* à comparer à une baisse de -5.59%\* pour son indice de référence, le DJ Stoxx Mid 200 (dividendes réinvestis). Avec un écart de performance entre la gestion dite Value/contrariante et celle dite Croissance au plus haut niveau depuis le début des années 2000, et qui a continué à se creuser, l'année 2019/20 n'a pas encore marqué le retour de surperformance de la gestion Value alors que les grandes valeurs de croissance, de façon relativement indifférenciée, ont continué de tirer leur épingle du jeu, dans un contexte de taux bas. L'exercice écoulé peut être scindé en deux grandes phases : un second semestre 2019 marqué par une hausse généralisée des marchés actions malgré des perspectives de croissance économique peu encourageantes, suivi d'un effondrement violent et indifférencié de toutes les bourses mondiales, conséquence de la crise du Covid-19. Dans un contexte de croissance économique mondiale molle et dans un environnement de taux zéro et d'assouplissement quantitatif très prononcé, nous avons méthodiquement maintenu notre approche de stock picking contrariant. Cette dernière vise à aller chercher de la valeur dans des sociétés temporairement délaissées par d'autres investisseurs. Notre stratégie d'investissement de stock picking Value/contrariante a fait ses preuves dans la durée et nous la jugeons toujours pertinente.

En effet, les actions des entreprises disposant d'une capacité à dicter leurs prix et d'une bonne visibilité devraient voir leur valeur progresser. Les sociétés cotées bien sélectionnées demeurent en effet une des rares classes d'actifs où nous voyons de la valeur pour les années à venir. Car, si les perspectives macro-économiques globales semblent plus mitigées, elles nous semblent toujours favorables à une revalorisation des actions de nos entreprises dûment sélectionnées en raison de leur sous-évaluation marquée.

Alors que les niveaux de valorisation atteints par certaines poches d'actifs, telles que l'immobilier, l'obligataire souverain des pays développés ou encore les actions dites de Croissance, nous paraissent exagérément élevés, nous avons donc continué et continuons de nous concentrer sur les publications de résultats et les fondamentaux opérationnels et financiers ; ces derniers entraîneront des rattrapages sélectifs.

Dans cet environnement, notre préférence se porte toujours vers les entreprises leaders sur leurs marchés mais objectivement sous-valorisées et non disruptées (technologies, réglementations, etc.). Nous avons ainsi procédé à certains arbitrages sélectifs lors de la chute indifférenciée des marchés liée à la crise sanitaire puisque cette dernière a exacerbé de nombreuses tendances. Nous avons décidé de vendre certaines sociétés jugées perdantes de cette crise et de renforcer la pondération des potentiels gagnants ou sociétés non impactées tout en respectant nos critères de sous-valorisation.

Investir à long terme dans des sociétés de qualité sous-valorisées relève du bon sens et a largement, au fil de l'histoire, démontré son efficacité. Toutefois, il est des périodes où cette gestion dite Value/contrariante, fondée sur des valorisations attractives et le bon sens, sous-performe. Et l'exercice écoulé a été un exemple de ce type de phases.

Sur la période, l'encours moyen ressort à 95 millions d'euros et à 80 millions d'euros au 30 juin 2020.

\*Les performances passées n'augurent en rien des performances futures.

## Rubrique

Les principaux mouvements sur l'exercice sont :

A l'achat :

A l'achat : Air Liquide, Barrick Gold, Brenntag, CRH, DCC, Dixons Carphone, Epiroc, Grifols, Ingenico, Linde, Lundin Mining, Metso Outotec, Polymetal International, Prosus, Qiagen, Salesforce, SAP, Stora Enso, Wix.com, XPO Logistics.

A la vente :

Adevinta, Andritz, Antofagasta, Aryzta, Atos, Buzzi Unicem, Cargotec, Carlsberg, Ceconomy, Elior, Essity, GVC Holdings, Husqvarna, Informa, ISS, Seb, Sodexo, Worldline.

Le taux de rotation du portefeuille sur l'exercice est de 75.5%. Ce taux est obtenu en appliquant la formule suivante :

$(\text{Achats} + \text{Ventes}) - (\text{Décollectes} + \text{Collectes}) / 2$  sur l'actif moyen de la période.

## Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site Internet [www.preval.lu](http://www.preval.lu)

### Information sur les remunerations

(Directive AIFM 2011/61/UE, Position AMF-2013-11 - La Directive OPCVM 5 UCITS V) 2014/91/UE du 23 juillet 2014)

La Directive OPCVM 5 (UCITS V) 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a fixé les principes des politiques de rémunération.

La France a transposé cette directive via l'ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016.

La directive 2014/91 exige des sociétés de gestion qu'elles mettent en œuvre une politique de rémunération, compatible avec une gestion saine et efficace des risques, qui s'applique aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés ou de la Société de Gestion.

La politique de rémunération est disponible sur simple demande écrite auprès de Preval, French Branch.

Le montant total des rémunérations versées par Preval (y inclus Preval, French Branch) sur la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 pour l'ensemble du personnel se décompose de la manière suivante :

- Salaires bruts fixes en K€ : 871
- Rémunérations variables en K€ : 209
- Rémunérations totales en K€ : 1080

Le montant total des rémunérations versées par Preval (y inclus Preval, French Branch) sur la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 pour le personnel dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés ou de la Société de Gestion se décompose de la manière suivante :

- Salaires bruts fixes en K€ : 810
- Rémunérations variables en K€ : 206
- Rémunérations totales en K€ : 1016

# rapport du commissaire aux comptes

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## ENTREPRENEURS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
PREVAL FRENCH BRANCH

41 avenue Montaigne  
75008 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

---

Aux porteurs de parts du FCP ENTREPRENEURS,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ENTREPRENEURS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 29 juin 2019 à la date d'émission de notre rapport, et

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 140 €  
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
572 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte





notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

2 | ENTREPRENEURS | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 30 juin 2020



significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Sylvain GIRAUD

# comptes annuels

# BILANactif

	30.06.2020	28.06.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>77 817 973,45</b>	<b>112 978 745,90</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	77 817 973,45	112 978 745,90
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>40 240,14</b>	<b>91 786,70</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	40 240,14	91 786,70
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 032 106,13</b>	<b>7 163 721,05</b>
Liquidités	2 032 106,13	7 163 721,05
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>79 890 319,72</b>	<b>120 234 253,65</b>

# BILAN passif

	30.06.2020	28.06.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	95 198 509,12	131 901 720,52
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 928 463,95	-12 446 919,95
• Résultat de l'exercice	-504 020,31	611 334,38
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>79 766 024,86</b>	<b>120 066 134,95</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>124 294,81</b>	<b>168 118,70</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	124 294,81	168 118,70
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,05</b>	-
Concours bancaires courants	0,05	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>79 890 319,72</b>	<b>120 234 253,65</b>

# HORS-bilan

30.06.2020

28.06.2019

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.06.2020	28.06.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 129 457,90	3 128 634,62
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>1 129 457,90</b>	<b>3 128 634,62</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-11 825,64	-23 362,48
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-11 825,64</b>	<b>-23 362,48</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 117 632,26</b>	<b>3 105 272,14</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 719 844,06	-2 576 882,75
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-602 211,80</b>	<b>528 389,39</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	98 191,49	82 944,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-504 020,31</b>	<b>611 334,38</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## **Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

## **Règles d'évaluation des actifs**

### **Méthodes d'évaluation**

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des O.P.C.V.M.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

#### **Valeurs mobilières**

##### ***Négoциées sur un marché réglementé***

*actions et assimilées*

- Sur la base des cours publiés, cours de clôture jour ;
- Sur la base des cours non publiés, cours transmis par la société de gestion.

#### **Opcvm**

A la dernière valeur liquidative connue.

#### **Les dépôts / emprunts**

Le montant de l'engagement est rémunéré selon les conditions contractuelles.

#### **Modalités pratiques**

Les bases de données utilisées sont Fininfo.

La source des cours de devises retenue est BCE.

### **Méthodes comptabilisation**

La méthode de comptabilisation des frais de négociation se fait en frais exclus.

La méthode de comptabilisation des revenus de taux est celle du coupon couru.

La méthode de comptabilisation des intérêts courus du week-end prise en compte sur la VL suivante.

### **Frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.



Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,8 % TTC max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		<b>Frais de gestion</b> : 2,5% TTC max. <b>Commission de souscription</b> : 2% TTC max. <b>Commission de rachat</b> : 1% TTC max.
Prestataires percevant des commissions de mouvement :  - Société de gestion - Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	<b>Société de gestion</b> : néant <b>Dépositaire</b> : Actions, warrants, obligations convertibles : France / Etranger : forfait 70 € TTC maximum Obligations, TCN, certificats de dépôt : France / Etranger : forfait 55 € TTC maximum Souscriptions / Rachats sur OPC : France / Euroclear / Etranger : 150 € TTC maximum
Commission de sur performance	Actif net	20 % TTC de la sur performance du FCP par rapport à la variation de l'indice Stoxx Europe Mid 200 Index

### Modalités de calcul de la commission de sur performance

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- Il sera perçu une commission correspondant à 20 % TTC de la sur-performance du FCP par rapport à l'indice Stoxx Europe Mid 200 Index calculé par Stoxx Limited, coupon net réinvesti ;
- La période de référence du calcul de cette sur-performance est l'exercice comptable ;
- Les frais de gestion variables ne sont dus que si la performance du FCP est positive. De plus, les frais de gestion variables sont limités à la moitié de la performance positive du FCP ;
- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative et sont prélevés annuellement en fin d'exercice et imputés au compte de résultat du FCP ;
- Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence, cette provision sera réajustée par le biais d'une reprise sur provision ;
- En cas de rachat de parts, si une commission est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée à la société de gestion.

### Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

### Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

### Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

### Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

arnexes

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation.



# 2 évolution actif net

	30.06.2020	28.06.2019
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>120 066 134,95</b>	<b>181 902 225,11</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	7 502 677,81	843 016,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-36 649 951,85	-37 458 283,11
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 758 246,13	17 886 535,87
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-23 566 270,18	-29 303 785,09
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-441 775,23	-591 584,80
Différences de change	-620 317,11	-399 504,53
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	4 319 492,14	-13 340 873,94
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 742 970,20	-1 576 521,94
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 576 521,94	11 764 352,00
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-602 211,80	528 389,39
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>79 766 024,86</b>	<b>120 066 134,95</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 032 106,13
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,05
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 032 106,13	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,05	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	USD	DKK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	14 652 460,51	11 887 982,57	4 340 980,14	10 613 739,04
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	40 240,14	-	-	-
Comptes financiers	25 344,78	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	0,05	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>40 240,14</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	40 240,14
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>124 294,81</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	124 294,81
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	18 258	7 502 677,81	87 527	36 649 951,85
Commission de souscription / rachat		167 976,88		-
Rétrocessions		167 976,88		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>1,80</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	30.06.2020	28.06.2019
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-504 020,31	611 334,38
<b>Total</b>	<b>-504 020,31</b>	<b>611 334,38</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-504 020,31	611 334,38
<b>Total</b>	<b>-504 020,31</b>	<b>611 334,38</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-



**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	30.06.2020	28.06.2019
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 928 463,95	-12 446 919,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-14 928 463,95</b>	<b>-12 446 919,95</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-14 928 463,95	-12 446 919,95
<b>Total</b>	<b>-14 928 463,95</b>	<b>-12 446 919,95</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.06.2020	28.06.2019	29.06.2018	30.06.2017	30.06.2016
<b>Actif net</b>	<b>79 766 024,86</b>	120 066 134,95	181 902 225,11	198 880 258,62	184 797 194,46
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>208 801</b>	278 070	365 135	407 830	438 560
<b>Valeur liquidative</b>	<b>382,01</b>	431,78	498,17	487,65	421,37
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>-73,91</b>	-42,56	45,37	12,60	-14,20

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 1er octobre 2003

# 4 inventaire au 30.06.2020

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	8 964,00	1 150 977,60	EUR	1,44
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	24 401,00	1 945 735,74	EUR	2,44
DK0010244508	A.P. MOELLER-MAERSK B	PROPRE	2 770,00	2 872 361,32	DKK	3,60
FR0010313833	ARKEMA	PROPRE	26 284,00	2 237 819,76	EUR	2,81
CA0679011084	BARRICK GOLD CORP	PROPRE	69 113,00	1 662 711,39	USD	2,08
DE000A1DAHH0	BRENTAG AG	PROPRE	50 920,00	2 381 528,40	EUR	2,99
IE0001827041	CRH PLC	PROPRE	61 510,00	1 876 055,00	EUR	2,35
IE0002424939	DCC PLC	PROPRE	38 330,00	2 827 185,65	GBP	3,54
GB00B4Y7R145	DIXONS CARPHONE	PROPRE	758 285,00	746 708,32	GBP	0,94
FR0012435121	ELIS SA	PROPRE	141 082,00	1 465 841,98	EUR	1,84
SE0011166941	EPIROC AKTIEBOLAG	PROPRE	115 428,00	1 253 289,31	SEK	1,57
DK0010234467	FLSMIDTH & CO B	PROPRE	57 199,00	1 468 618,82	DKK	1,84
US3984384087	GRIFOLS SPONS.ADR REP.1 ACT.B	PROPRE	80 497,00	1 311 185,28	USD	1,64
GB00B01FLG62	G4S SHS	PROPRE	4 191 879,00	5 235 082,27	GBP	6,56
DE0006047004	HEIDELBERGCEMENT AG	PROPRE	47 791,00	2 271 984,14	EUR	2,85
FR0000125346	INGENICO GROUP SA	PROPRE	19 738,00	2 802 796,00	EUR	3,51
GB00B0HZPV38	KAZ MINERALS PLC	PROPRE	296 897,00	1 626 957,68	GBP	2,04
GB0004866223	KELLER GRP	PROPRE	145 901,00	1 013 789,92	GBP	1,27
FI0009005870	KONECRANES OYJ	PROPRE	81 734,00	1 644 488,08	EUR	2,06
CH0012214059	LAFARGEHOLCIM LTD	PROPRE	66 894,00	2 607 050,92	CHF	3,27
IE00BZ12WP82	LINDE PLC	PROPRE	20 911,00	3 935 450,20	EUR	4,93
CA5503721063	LUNDIN MINING	PROPRE	512 144,00	2 433 051,63	CAD	3,05
FI0009014575	METSO OUTOTEC OYI	PROPRE	268 567,00	1 319 201,10	EUR	1,65
FI0009007835	METSO OYJ	PROPRE	41 347,00	1 206 091,99	EUR	1,51
US6516391066	NEWMONT CORPORAION	PROPRE	27 936,00	1 540 247,04	USD	1,93

## ENTREPRENEURS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JE00B6T5S470	POLYMETAL INTERNATIONAL PLC	PROPRE	141 265,00	2 501 162,92	GBP	3,14
NL0013654783	PROSUS N V	PROPRE	29 532,00	2 443 477,68	EUR	3,06
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	31 950,00	1 224 963,00	EUR	1,54
NL0012650360	RHI MAGNESITA NV	PROPRE	26 043,00	701 573,75	GBP	0,88
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	9 570,00	1 600 953,83	USD	2,01
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	13 478,00	1 675 584,96	EUR	2,10
NO0003028904	SCHIBSTED	PROPRE	187 973,00	4 320 347,18	NOK	5,42
IE00B1RR8406	SMURFIT KAPPA	PROPRE	49 049,00	1 459 698,24	EUR	1,83
FI0009005961	STORA ENSO OYJ-R	PROPRE	193 647,00	2 058 467,61	EUR	2,58
FI4000074984	VALMET CORPORATION	PROPRE	69 699,00	1 619 107,77	EUR	2,03
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	80 097,00	1 603 541,94	EUR	2,01
IL0011301780	WIX.COM	PROPRE	4 423,00	1 012 020,95	USD	1,27
US9837931008	XPO LOGISTICS INC	PROPRE	28 022,00	1 933 112,61	USD	2,42
NL0009805522	YANDEX CL A	PROPRE	63 305,00	2 827 751,47	USD	3,55
<b>Total Action</b>				<b>77 817 973,45</b>		<b>97,56</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>77 817 973,45</b>		<b>97,56</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE EUR CIC	PROPRE	2 006 761,35	2 006 761,35	EUR	2,52
	BANQUE GBP CIC	PROPRE	23 125,34	25 344,78	GBP	0,03
	BANQUE USD CIC	PROPRE	-0,06	-0,05	USD	-0,00
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>2 032 106,08</b>		<b>2,55</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-124 294,81	-124 294,81	EUR	-0,16
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-124 294,81</b>		<b>-0,16</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>1 907 811,27</b>		<b>2,39</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
IE0002424GBP	DCC PLC	ACHLIG	38 330,00	40 240,14	GBP	0,05
<b>Total Action</b>				<b>40 240,14</b>		<b>0,05</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>40 240,14</b>		<b>0,05</b>
<b>Total ENTREPRENEURS</b>				<b>79 766 024,86</b>		<b>100,00</b>